PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
---

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès
---

**Décret n° 2012 - 979 du 24 septembre 2012**
**portant ratification de l'accord de prêt entre la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la République du Congo, pour le financement du projet de réhabilitation de l'hôpital Blanche Gomes, phase II**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 21 - 2012 du 24 septembre 2012 autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la République du Congo, pour le financement du projet de réhabilitation de l'hôpital Blanche Gomes, phase II ;

Vu le décret n° 2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011-737 du 12 décembre 2011 modifiant la composition du Gouvernement.

DECRETE :

**Article premier :** Est ratifié l'accord de prêt entre la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la République du Congo, pour le financement du projet de réhabilitation de l'hôpital Blanche Gomes, phase II dont le texte est annexé au présent décret.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2012 - 979 Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2012

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la santé et de la population,

Georges MOYEN.-

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.-